## IL MINISTRO DEGLI ESTERI FRANCESE, THOUVENEL, AL MINISTRO FRANCESE A TORINO, BENEDETTI

(Ed. in *Archives Diplomatiques*, 1863, I, pp. 220-221)

CONFIDENZIALE. *Parigi, 11 giugno 1862.*

La correspondance que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser m'est parvenue jusqu'au N. 51 inclusivement.

Vous connaissez depuis longtemps les efforts que le Gouvernement de l'Empereur a tentés pour décider les Cabinets de St. Pétersbourg et de Berlin à sortir de l'attitude de réserve dans laquelle ils se sont tenus à l'égard de l'Italie et à reprendre avec le Cabinet de Turin des rapports réguliers.

Je me félicite de pouvoir vous annoncer que ces négociations confidentielles paraissent devoir aboutir prochainement à un résultat conforme à nos desirs et, nous le croyons aussi, aux intérêts généraux de l'Europe.

J'ai profité de la présence à Paris de M. le Baron de Budberg, Ministre de Russie à Berlin, pour insister sur les considérations que j'avais souvent développeés à M. le Comte Kisseleff, et vous trouverez ci-joint une copie de la dépêche que j'ai écrite à ce sujet au Chargé d'Affaires de l'Empereur à St. Pétersbourg.

M. le Baron de Budberg, de son côté, s'était empressé de fair connaître par le télégraphe à son Gouvernement la substance de notre entretien, et il est venu me communiquer hier la réponse, également ci-annexée, de M. le Prince Gortschakow. Vous verrez, Monsieur, que le Cabinet de St. Pétersbourg admet en principe la reconnaissance du nouveau titre de Sa Majesté le Roi Victor-Emmanuel en la subordonnant à des conditions dont l'accomplissement ne saurait, à mon avis, soulever de sérieuses difficultés.

L'attitude prise par le Cabinet de Turin à la suite de l'incident de Brescia et les mesures qu'il a récemment proposées aux Chambres, témoignent de sa ferme volonté de demeurer maître de la situation et de ne pas souffrir que des influences irrégulières se substituent nulle part à l'action gouvernementale. Les déclarations de M. le Président du Conseil, que la majorité parlementaire a sanctionnées de son vote, fournissent déjà à M. le Prince Gortschakow les assurances générales qu'il demandait, et M. le Baron de Budberg sur la remarque que je lui en ai fait, a bien voulu en convenir; il ne me reste donc plus à examiner que les conditions particulières indiquées par M. le Ministre des Affaires Etrangères de Sa Majesté l'Empereur Alexandre. On ne demande pas à l'Italie de refuser l'hospitalité aux émigrés polonais, ni de prendre à leur égard des mesures de rigueur; la seule prétention de la Russie, et elle est légitime, c'est qu'on n'autorise plus sur le territoire italien des démonstrations ou des actes incompatibles avec l'état de paix qui existe et les relations normales qu'il s'agit aujourd'hui de rétablir entre les deux Puissances. Quant à la promesse de ne tolérer la formation d'aucune force armée destinée à servir d'instrument à la révolution, elle me paraît découler trop naturellement du programme exposé par M. Rattazzi devant

la Chambre des Députés pour qu'il doive, ce me semble, hésiter á la donner. Je me plais donc à croire, Monsieur, que le Cabinet de Turin comprenant tous les avantages d'une prompte décision, ne tardera pas à adresser au Ministre de Sa Majesté le Roi d'Italie à Paris une dépêche officielle et conçue en termes assez explicites pour pouvoir être utilement communiquée à St. Pétersbourg par l'intermédiaire de notre Ambassade.

Vous êtes autorisé à lire cette dépêche à M. le Général Durando et à lui en remettre une copie à titre confidentiel (1).

ALLEGATO 1.

EXTRAIT D'UNE DÉPÊCHE DE M. THOUVENEL À M. FOURNIER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTESBOURG, EN DATE DE PARIS 5 JUIN 1862

(Ed. in *Archives Diplomatiques*, 1863, I, pp. 219-220)

Profitant de la présence à Paris de M. le Baron de Budberg, je lui ai exposé les considérations que nous avions déjà recommandées à son Gouvernement d'examiner et qui nous faisaient attacher beaucoup de prix à voir le Cabinet de St. Pétersbourg renouer avec l'Italie des relations régulières qui ne pourraient manquer de servir utilement les intérêts généraux d'ordre et de conservation de l'Europe.

Les incidents qui se sont produits récemment en Lombardie me fournissaient, à l'appui de cette opinion, des arguments que je me suis attaché à faire valoir. Le Gouvernement italien en effet vient d'être soumis à une épreuve qu'il a traversé à son honneur et dans laquelle il a déployé une vigueur et une résolution dont il n'est que juste et sage de lui tenir compte. Le Gouvernement Autrichien lui même, contre lequel semblaient dirigées les folles entreprises préparées à Bergame et à Brescia, n'a pas hésité à reconnaitre que l'attitude du Cabinet de Turin avait été dans cette circonstance délicate pour lui à l'abri de tout reproche et qu'il avait rempli tous les devoirs imposés en pareil cas à tout Gouvernement régulier. Je n'ai pas cru insister avec vous, Monsieur, sur les idées que j'ai développées dans le cours de mes entretiens avec M. de Budberg sur ce sujet, ce sont celles que vous avez été chargé vous-même d'exposer à M. le Prince Gortchakoff. M. de Budberg n'en méconnait pas la valeur, il m'a fait entendre cependant qu'elles n'auraient peut-être pas suffi pour écarter les objections du Cabinet de St. Pétersbourg si des considérations puisées dans sa politique générale et surtout dans son désir de complaire au Gouvernement de l'Empereur en faisant disparaitre tout ce qui pouvait constater une dissidence avec lui sur une question de cette importance, n'avaient beaucoup contribué à justifier ces dispositions et ne l'avaient engagé à accueillir avec plus de faveur l'idée du rapprochement dont nous lui avions signalé les avantages. J'ai repondu à M. de Budberg que nous ne pouvions qu'apprécier dans un sentiment analogue à celui qui les avait inspirés les motifs auxquels étaient dues les dispositions nouvelles dont il me faisait part et que nous nous en félicitions sincèrement. J'ai ajouté que la perspective de la reconnaissance prochaine du Royaume d'Italie par la Russie serait certainement pour le Gouvernement Italien un encouragement puissant à persévérer dans la voie ou il s'était résolument engagé, et que dans un moment où, par son attitude et par les mesures législatives qu'il avait présentées au Parlement, il donnait à l'Europe de sérieuses garanties de ses intentions, je serais heureux d'être autorisé à ne pas lui laisser ignorer les dispositions favorables du Cabinet de St. Pétersbourg en faisant valoir la force morale qui ne manquerait pas de résulter pour le nouveau Royaume d'un succès qu'il devait à la pratique d'une bonne et sage politique.

(1) In una lettera particolare dello stesso giorno al Benedetti, il Thouvenel aggiungeva (L. THOUVENEL, *Pages de l'histoire du Second-Empire*, Parigi 1903, pp. 370-371): « J'espère qu'il ne sera pas très difficile à M. Rattazzi de donner au prince Gortchakoff les satisfactions qu'il demande. La Belgique en a fait bien plus, il y a quinze ans, pour obtenir la " reconnaissance " de la Russie! Elle a *remercié* les généraux polonais qui l'avaient bien servie, et je ne sais pas que l'Italie ait à avoir beaucoup de reconnaissance pour Mieroslawski et ses adhérents. C'est bien lui, si je ne me trompe, qui a fondé l' " Ecole polonaise " dont on désire la suppression. Elle ne doit pas être très nombreuse, et M. de Budberg m'a dit que l'on trouverait tout simple, a Saint-Pétersbourg, que les élèves en fussent répartis dans les collèges ou écoles de l'Etat italien. En un mot, la Russie accepte une Pologne *réfugiée*. Elle ne veut pas d'une Pologne *militante*.

Quant à M. de Bismarck, j'en ai assez tiré de lui pour ne pas douter que la Prusse ne suive pas la Russie. Il est essentiel, cependant, que l'on garde, à Turin, le secret que l'on me demande ».



ALLEGATO 2.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE DU PRINCE GORTSCHAKOFF AU BARON DE BUDBERG

St. Pétersbourg, 9 Juin 1862.

Dites à Mr. Thouvenel que l'Empereur l'autorise à informer confidentiellement M. Rattazzi que le sens des mesures générales qu'il adopterait contre les menées révolutionnaires influera essentiellement sur notre attitude à l'égard de l'Italie; que, quant aux demandes spéciales, nous plaçons en première ligne une position nette vis-à-vis des émigrés polonais, c'est-à-dire: fermeture de leur école, interdiction de conciliabules dirigés contre l'intégrité de l'Empire de Russie, engagement que le Gouvernement Italien ne permettra la formation d'aucune légion quelle qu'elle soit destinée à servir d'arme à la révolution.

Si ces conditions étaient remplies, S. M. I. ferait parvenir au Roi Victor-Emmanuel, par l'intermédiaire de la France, la promesse de recevoir une mission munie d'une lettre du Roi qui rétablirait nos rapports diplomatiques avec le Cabinet de Turin.

Etant convenus de ne pas procéder dans cette affaire sans informer le Roi de Prusse des résolutions que nous aurons prises, nous le préviendrons lorsque nous aurons acquis la certitude que le Gouvernement Italien accepte et remplit les conditions que nous lui posons.

Nous nous réservons de prendre l'initiative à Berlin et demandons jusque là un secret absolu (1).